



**Legs du gouvernement du Canada pour le 400<sup>e</sup> de Québec**

**Projet de la POINTE-À-CARCY**

**CONSULTATION DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC**

**COMPLÉMENTS DE RÉFLEXIONS**

**(11 mai 2006)**

### **LA QUESTION DE L'AGORA**

La focalisation du débat autour de la question de l'Agora nous conduit aux réflexions suivantes, dont nous trouvons utile de faire part aux commissaires et au Port.

#### **Le Saint-Laurent au cœur du 400<sup>e</sup>**

Pour les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL), le Saint-Laurent doit être au cœur des célébrations du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec. Nous avons compris que c'est également la perception du gouvernement fédéral. D'où ses projets de mise en valeur de trois sites riverains, la volonté d'en faire des « fenêtres sur le fleuve », leur qualification comme « rencontre des eaux et des hommes ».

Le projet de la Pointe-à-Carcy (PàC) n'est donc pas d'en faire un parc parmi les parcs de Québec, dont les intervenants en faveur du maintien de l'Agora répètent qu'ils sont déjà assez nombreux. La PàC sera une « fenêtre sur le fleuve », un site public riverain, le plus important, le plus beau et le plus riche en ressources de ceux, peu nombreux, eux, qui existent à Québec.

La PàC doit être aménagée avant tout comme site public riverain, c'est-à-dire un site donnant à tous un accès physique, visuel, culturel, social et identitaire au fleuve Saint-Laurent tel qu'il se présente à Québec aux plans géographique, historique, maritime et urbain.

Cette vocation de la PàC n'exclut pas la présence d'un espace pour des spectacles en plein air, mais cela ne doit venir qu'en second et se réaliser dans le respect prioritaire de ce qui est lié à cette vocation première de site d'accès au fleuve au sens où cela vient d'être dit. La présence de cet espace doit notamment ne pas limiter l'accès et la circulation sur le site ni interférer avec la mise en valeur architecturale des éléments les plus importants du site comme l'édifice des douanes et le quai.



### **Un espace extérieur pour des spectacles de musique « rock »**

Le débat a mis en évidence que les positions antagoniques étaient entre pour et contre un espace extérieur pour des spectacles de musique « rock » (nous mettons sous ce terme, qui n'est peut-être pas exact, les catégories de musique qui ont eu cours à l'Agora). Nous pensons que ce type de spectacle n'a pas sa place à la PàC telle que projetée pour le 400e, compte tenu des caractéristiques de cette musique et des contraintes et impacts qui accompagnent son exécution, d'une part, et d'autre part, de ce que nous avons dit de la vocation à donner à la PàC.

Il n'en reste pas moins qu'on a donné libre cours à cette musique à cet endroit pendant une vingtaine d'années et ses amateurs se sont manifestement attachés à cette disponibilité d'un site estival pour son écoute. Cela entraîne, nous semble-t-il, qu'une autorité publique comme le gouvernement fédéral ne peut les priver de ce site sans trouver le moyen de leur offrir une alternative.

On a fait remarquer que les spectacles à l'Agora étaient relativement peu nombreux par année. Les médias nous rapportent par ailleurs que des spectacles comme ceux-là ont souvent lieu, au Canada et à travers le monde, dans des stades sportifs. Ne serait-il pas possible que le gouvernement fédéral, du fait de la responsabilité qu'il a assumée en dernier ressort dans l'autorisation donnée aux spectacles « rock » à la PàC jusqu'ici, et la Ville de Québec regardent ensemble la possibilité de passer une entente avec un tel stade à Québec en vue d'y permettre l'organisation de ce genre de spectacles quelques fois par année?

Telles sont les réflexions dont nous voulons vous faire part compte tenu de l'orientation prise par les débats sur le projet de la Pointe-à-Carcy pour le 400<sup>e</sup> de Québec.

Le 11 mai 2006  
André Stainier